

Annexe 2 : principaux engagements internationaux pertinents quant aux Trois Principes

Principe d'une implication accrue des personnes vivant avec le VIH/SIDA

La Déclaration de Paris, également connue sous le nom de Déclaration sur une plus grande implication des personnes vivant avec le VIH/SIDA ou en étant affectées (GIPA) a été signée à Paris, en France, le 1er décembre 1994. Quarante-deux pays y déclarent que les personnes vivant avec le VIH/SIDA sont essentielles pour des réponses efficaces et éthiques à l'épidémie. Elle comporte des engagements à renforcer les capacités et la coordination des organisations communautaires et réseaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA, et à veiller à leur implication pleine et entière dans les actions menées aux niveaux national, régional et mondial pour encourager la création d'un environnement social, légal et politique favorable, entre autres actions.

Texte intégral : The European Coalition of Positive People

Courriel : office@ecpp.co.uk

Site Web : www.ecpp.co.uk

Déclaration d'engagement de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le SIDA

La Déclaration d'engagement a été adoptée par des représentants des chefs d'État et de gouvernement à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA, en juin 2001. Elle reconnaît que l'épidémie de VIH/SIDA est une crise mondiale et propose un puissant outil pour orienter et assurer des actions, un engagement et des ressources pour répondre à la pandémie. Elle contient 103 engagements sur la prévention, la prise en charge, le soutien et le traitement, la protection des droits de la personne humaine, la réduction de la vulnérabilité, la protection des orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA, l'allègement des impacts social et économique de l'épidémie, la recherche-développement, le VIH/SIDA dans les régions en conflit et les régions frappées par des catastrophes, les ressources et le suivi-évaluation.

Dernier rapport : ONUSIDA

Courriel : unaids@unaids.org

Site Web : www.unaids.org

Déclaration de Rome sur l'harmonisation

La Déclaration de Rome sur l'harmonisation faisait suite à une réunion des responsables d'institutions bilatérales et multilatérales de financement et de développement, et des pays partenaires qui s'étaient réunis en février 2003 à Rome, en Italie. Il s'agissait d'un effort international pour harmoniser les politiques opérationnelles, procédures et pratiques de ces institutions avec celles des pays partenaires, afin d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement et de contribuer ainsi à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire (OMD).

Rapport final : OECD

Site Web : www.oecd.org

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide procédait d'une réunion des ministres de pays développés et en développement chargés de promouvoir le développement et des chefs d'institutions bilatérales et multilatérales de développement, tenue à Paris, en mars 2005. Ils s'accordaient sur des actions mesurables, à haute portée, pour réformer la manière dont l'aide était dispensée et gérée. Ils s'engageaient, entre autres, à respecter des indicateurs qu'ils avaient fixés pour mesurer les progrès réalisés en direction des objectifs de 2010 en matière d'appropriation nationale, d'harmonisation parmi les donateurs, de suivi des ressources et de responsabilité mutuelle.

Rapport final : OECD

Site Web : www.oecd.org

Groupe de travail mondial sur l'amélioration de la coordination des actions contre le SIDA parmi les institutions multilatérales et les donateurs internationaux (GTT)

Le GTT, animé par l'ONUSIDA, avait pour but d'améliorer la collaboration entre institutions multilatérales et donateurs internationaux répondant au VIH/SIDA. Il devait se réunir deux fois en mai-juin 2005 pour arriver à des recommandations destinées à la rationalisation, à la simplification et à une meilleure harmonisation des procédures et pratiques pour améliorer ainsi l'efficacité des réponses nationales. Ces recommandations précisaient les institutions responsables ainsi que les délais. Elles couvraient quatre domaines :

1. Responsabilisation inclusive des leaders nationaux et appropriation.
2. Alignement et harmonisation.
3. Réforme pour une réponse multilatérale plus efficace.
4. Responsabilité et supervision.

Rapport final : UNAIDS

Courriel : unaids@unaids.org

Site Web : www.unaids.org

Déclaration de politique de l'Assemblée générale sur le VIH/SIDA

La Déclaration de politique sur le VIH/SIDA avait été adoptée à la 87e séance plénière de l'Assemblée générale, en juin 2006. Elle était l'aboutissement de la revue des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, et d'une réunion de haut niveau. Les gouvernements membres avaient contracté une série d'engagements à répondre au VIH/SIDA plus efficacement et à intensifier l'accès universel à des programmes de prévention, de traitement et de prise en charge élargis.

Texte intégral : UNAIDS

Courriel : unaids@unaids.org

Site Web : www.unaids.org

Déclaration universelle des droits de l'homme

Cette Déclaration avait été adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. Elle comporte 30 articles portant sur la promotion et la protection de toute une série de droits reconnus en toute égalité à toute personne (droit à la liberté et à la vie, droit d'être protégé contre la discrimination, égalité devant la loi, liberté d'opinion et d'information, droit d'être membre d'une communauté culturelle, etc.)

Texte intégral : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Courriel : publications@ohchr.org

Site Web : www.ohchr.org

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Ces Objectifs avaient été convenus par les leaders du monde entier en septembre 2000 au Sommet du millénaire des Nations Unies. Ils font l'objet d'engagements (avec des délais fixes et des indicateurs mesurables de réalisation) à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté, à stopper la propagation du VIH/SIDA et à assurer un accès universel à l'éducation de base, tout cela d'ici 2015. Les huit objectifs constituent un canevas à partir duquel les pays et les principales institutions de développement vont ouvrir pour : 1. Éradiquer la famine et la pauvreté extrêmes. 2. Réaliser l'accès universel à l'éducation de base. 3. Promouvoir l'égalité des genres et responsabiliser les femmes. 4. Réduire la mortalité infantile. 5. Améliorer la santé maternelle. 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies. 7. Protéger l'environnement. 8. Développer un partenariat mondial pour le développement.

Dernier rapport : Nations Unies

Site Web : www.un.org

Code de bonnes pratiques des ONG intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA

Ce Code avait été publié en 2004 sur l'initiative conjointe d'ActionAid International, de CARE USA, de Global Health Council, du Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA, de Grupo Pela Vidda, de Hong Kong AIDS Foundation, de l'ICASO, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, de l'International Harm Reduction Association, de l'Alliance et du Conseil ocuménique mondial. Le Code comporte des directives pour la planification organisationnelle, l'élaboration de programmes, leur mise en œuvre et leur évaluation, les actions de plaidoyer et l'affectation des ressources. Il tourne autour de principes et pratiques insistant sur la qualité, la cohérence et la responsabilité des réponses des ONG, en encourageant un engagement à avoir une vision commune des bonnes pratiques.

Texte intégral : Oxfam Publishing

Site Web : www.ifrc.org
